

CAPSULE ÉDUCATIVE

PRÉVENTION DES CHUTES ET DE LEURS CONSÉQUENCES

LA PRÉVENTION DES CHUTES, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Les chutes sont l'une des principales causes de déclaration d'évènements indésirables. Dans bien des cas, les chutes sont évitables. C'est pourquoi il est important de mettre en place les actions nécessaires pour prévenir les chutes et leurs conséquences. Tout le monde est à risque de chute.

PRÉVENTION : PRÉCAUTIONS UNIVERSELLES DE PRÉVENTION DES CHUTES

Les quatre stratégies clés des précautions universelles de prévention des chutes :

- **S** : Sécurité des lieux et de l'environnement;
- **A** : Assistance à la mobilité, (aide à la mobilité);
- **F** : Facteurs de risque réduits, (éliminer le plus possible les facteurs de risque)
- **E** : Enseignement au résident et à sa famille et leur engagement.

COMMENT PRÉVENIR LES CHUTES ET LES RISQUES DE BLESSURES

- Conserver les aires communes propres et dégagées;
- Laisser les mains courantes accessibles;
- Prévoir un éclairage suffisant dans tout endroit où un résident circule;
- S'assurer qu'il n'y a pas de présence d'obstacles ou d'éléments pouvant amener une chute (ex: eau au sol);
- Identifier les activités à risques de chutes et les moyens pour diminuer ou éliminer ce risque pour le résident.

DÉMARCHE : ÉVALUATION DES RISQUES MULTIFACTORIELS DU RÉSIDENT.

- **TOUS LES RÉSIDENTS À RISQUE SONT ÉVALUÉS** : 1. À l'admission, 2. Après un changement de l'état de santé, 3. Après une chute, 4. Selon le jugement clinique d'un professionnel.
- **LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION SUR LE RISQUE DE CHUTE SONT COMMUNIQUÉS**: 1. Au résident et à ses proches, 2. À l'équipe de soins, 3. Sensibilisation de tout le personnel à la prévention des chutes et aux facteurs de risques.
- **DES INTERVENTIONS CIBLANT LE RÉSIDENT À RISQUE SONT MISES EN PLACE PAR L'INFIRMIÈRE ET LA KINÉSIOLOGUE**: 1. Mise en place des interventions personnalisées qui ciblent les facteurs de risques propres au résident, 2. Documentation du PII et du PTI, 3. Précision des responsabilités du personnel pour prévenir les chutes, 4. Modification de l'environnement et application des mesures de remplacement si possible.
- **ÉDUCATION SUR LES RISQUES DE CHUTE** : 1. Surveillance pour assurer la sécurité, 2. Déclaration sur le formulaire AH-223.1, 3. Analyse de l'événement pour mettre en place les correctifs pour diminuer le risque, 4. Personnalisation des interventions ciblant les résidents les plus à risque de blessures liées à une chute.

LA SENSIBILISATION DES EMPLOYÉS, DES RÉSIDENTS, DES BÉNÉVOLES ET DES VISITEURS À LA PRÉVENTION DES CHUTES EST ESSENTIELLE.